



Communiqué de presse

Mardi 21 mai 2013

## Hydroélectricité : la France a atteint la limite de son potentiel

**Mercredi 22 mai, l'Union Française de l'Electricité (UFE) organise, dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, une table ronde intitulée « Hydroélectricité, atouts de la filière et développement de son potentiel » à laquelle sont invités les signataires de la Convention d'engagement pour le développement d'une hydroélectricité durable. Impliquée dans le débat national sur la transition énergétique, FNE souhaite rappeler les conséquences environnementales du développement de l'hydroélectricité en France.<sup>1</sup>**

### Un taux d'équipement à son maximum

Nous sommes tout à fait conscients de l'intérêt énergétique de l'hydroélectricité mais tout en gardant à l'esprit que cela a de graves impacts environnementaux sur les cours d'eau. La France est un pays déjà fortement équipé en grands barrages hydroélectriques et la limite est déjà atteinte. Nous sommes favorables à la modernisation et à l'optimisation énergétique des ouvrages existants en y intégrant bien sûr la mise aux normes environnementale comme la loi l'exige... L'Etat doit s'engager à les faire respecter. Il est bon de rappeler que FNE milite pour une société qui vise la sobriété énergétique et la réduction de l'utilisation des ressources. Rappelons également qu'en 2010 France Nature Environnement n'avait pas signé la Convention d'engagement pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques.

Bernard Rousseau, responsable des questions eau de FNE : *« cette convention est porteuse d'illusions. Son titre l'annonce clairement. Ainsi nous ne sommes pas favorables au développement d'une l'hydroélectricité dans un pays où pratiquement tous les grands sites énergétiques sont déjà équipés : aucun fleuve, rivière, ou ruisseau n'échappent au tronçonnage ! Cette convention, était en réalité tournée vers le développement de la petite hydroélectricité. Elle validait la destruction des derniers tronçons de rivières du pays, en particulier des petits cours d'eau, souvent de très bonne qualité. C'était également cautionner l'installation de 500 à 1000 microcentrales qui viendraient s'ajouter aux quelques 1700 déjà existantes et en activité<sup>2</sup>. »*

<sup>1</sup> Le 28 mai 2013 à Paris, Jacques Pulou, spécialiste de l'hydroélectricité à FNE, représentera notre fédération, lors d'une conférence à la Maison des Polytechniciens : l'hydroélectricité en France : quels enjeux ?

<sup>2</sup>Ce nombre de 1700 est très probablement sous estimés, de plus, début 2010, d'après un inventaire national réalisé par l'ONEMA, plus de 60 000 ouvrages, tous usages confondus, sont recensés sur les cours d'eau en France, plus de la moitié n'ont pas d'usage économique avéré.

## **L'hydroélectricité : un obstacle à la préservation des masses d'eau**

L'argument climatique pour justifier l'équipement hydroélectrique des cours d'eau ne tient pas. Ce ne sont pas 500 ou 1000 microcentrales supplémentaires qui vont changer de manière significative le bilan carbone du pays. Pourquoi les organisateurs de ce colloque sont-ils tellement attachés à la convention pour le développement de l'hydroélectricité ? Construire de nouvelles microcentrales est pour eux, une opération très rentable grâce au tarif de rachat par EDF de l'électricité produite.

Il semble maintenant évident que l'objectif issu du Grenelle de deux tiers des masses d'eau en bon état en 2015 ne sera malheureusement pas atteint. La raison de cet échec est en grande partie liée aux perturbations hydromorphologiques générées en particulier par les équipements hydroélectriques.

En diminuant les débits à certains moments et sur certains tronçons pour les augmenter soudainement sur d'autres, en remplaçant des cours d'eau vifs et courants par des plans d'eau immobiles, en modifiant le rythme des crues et des étiages, en modifiant les transports sédimentaires qui sculptent le lit des cours d'eau, en bloquant les graviers dans les retenues alors que leur rôle est irremplaçable pour la vie aquatique, en les relâchant brutalement et massivement à l'occasion des opérations de chasses, en modifiant la température des eaux, en compliquant et en ralentissant jusqu'à les interdire les migrations des espèces aquatiques provoquant leur disparition...l'hydroélectricité menace la biodiversité et contribue de façon majeure à la dégradation de l'état de nos eaux.

Les arrêtés de classement des cours d'eau ont été signés pour certains bassins et sont en cours d'instruction dans d'autres. Ces listes de classement malheureusement très insuffisantes sont réduites de jours en jours sous la pression des exploitants de micro-centrales dans deux bassins en particulier. FNE demande la fin de cette braderie et exige l'application rapide des mesures engendrées par ces classements c'est à dire la mise aux normes environnementales des installations existantes et l'interdiction de la construction de nouveaux ouvrages pour les cours d'eau classés en liste 1.

Pour Bruno Genty, président de FNE : *« Il ne faudrait pas laisser croire que la poursuite de l'équipement en hydroélectricité pourrait résoudre la crise énergétique à laquelle nous devons faire face. Ce ne sont pas les quelques terra-watt/heure que certains pensent gagnables, au détriment de l'environnement, qui nous sortiront de l'impasse. Nous devons avant tout réduire drastiquement notre consommation d'énergie, sous peine de tous devenir des précaires. Parallèlement il est indispensable de développer les énergies renouvelables, mais en priorité celles sur lesquelles la France a pris du retard : l'éolien, le solaire, la géothermie et les énergies marines. »*